

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Compte rendu administratif

L'année deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt février, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Elus présents

R.Leclercq, Mme Vaquier, M.Demarcy, M.Faloise, Mme Brandicourt, M.Debeugny, Mme Duthoit, M.Deletre, M.Gabrel, Mme Braud, M.Chevallier, Mme Schweig, M.Laloi, Mme Verdez, M.Deramisse, M.Regnard, Mme Carton, M.Babaut, M.Ducrocq, Mme Capon, M.Commecey, M.Chevin, M.Fleury, M.Roussel, Mme Leroy.B, M.Damis, M.Savoie, M.Deblangie, M.Demaison, M.Durier, Mme Defretin, Mme Candelier, M.Boivin, M.Van Den Hove, M.Gosselin, M.Bruxelle, M.Dinouard, Mme D'Heilly, Mme Ricard, M.Vaquez

Elus avec pouvoir

Mme S.Leroy pouvoir à M.Gabrel,
M.Cauchy pouvoir à Mme Carton,
M.Bardet pouvoir à Daniel Van den Hove,
Mme Sanjuan pouvoir à M.Demarcy,
M.Petit pouvoir à M.Gosselin,
M.Van Vynckt pouvoir Mme Brandicourt
Mme Marechal pouvoir M.Savoie,
M.Leger pouvoir à M.Fleury
M.Guillemot pouvoir à Mme Ricard,
Mme Huyghe pouvoir à M.Dinouard,
M.Cras pouvoir à Mme D'Heilly,
M.Arthur pouvoir à M.Debeugny
M.Martin pouvoir à M.Roussel

Elus absents : M. Lavoisier, M. Smerda, Mme Rousselle

La séance est ouverte à 17H30.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur BOIVIN est désigné secrétaire de séance.

Le PV du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance a été transmis sur la convocation :

1. Appel des délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu du Conseil 12 décembre 2024
4. Décisions du bureau du 16 janvier 2025 et 13 février 2025
5. Adm Gle – Ouvertures dominicales des commerces de Corbie pour 2025
6. Finances – vote AP-CP- OPAH-RR
7. Finances – vote AP-CP- Réimplantation de la déchetterie de Cobie
8. Finances – vote AP-CP- Construction de 3 logements à la gendarmerie de V- Bx
9. Finances – vote AP-CP- Création d'un lotissement d'activités n°2
10. Finances – vote AP-CP- Réhabilitation Step de Daours
11. Finances – vote AP-CP- Extension du réseau de collecte de Bonnay
12. Finances – vote AP-CP- Construction d'un nouvel OT
13. Finances – vote AP-CP- Réhabilitation des gros ouvrages de gestion des eaux pluviales 2025/2028
14. Finances – vote AP-CP- Construction STEP Pont Noyelle
15. Finances – vote AP-CP – Curage de la lagune de Sailly le Sec
16. Finances – vote AP-CP- Réhabilitation des eaux usées de Fouilloy
17. Finances – vote AP-CP- Aménagement du marais de Pont Noyelle
18. Finances – vote AP-CP- Renouvellement du réseau eau potable 2025/2028
19. Finances- Budgets primitifs 2025
20. Finances – Subvention d'équilibre pour le budget tourisme année 2025
21. Finances- Subvention exceptionnelle BA ANC 2025
22. Finances- Fongibilités des crédits M57 en section fonctionnement et investissement année 2025
23. Finances- Vote du taux de fiscalité des impôts directs locaux 2025
24. Finances – Règlement des fonds de concours 2025
25. RH- Tableau des effectifs au 1/3/2025
26. RH- Recrutement d'un agent au service de l'OT
27. RH- Recrutement d'un agent pour le réseau lecture publique (la Filature)
28. RH- Recrutement d'un agent pour renfort au sein du réseau lecture publique
29. Gendarmerie – Demande dotation de l'Etat pour les 3 logements de la gendarmerie de Villers Bretonneux
30. Tourisme - Tarifs 2025 des articles de l'espace boutique de l'OT

En préambule de cette réunion, une intervention de l'ambassadrice du tri permet de sensibiliser les membres de l'assemblée délibérante au compostage domestique et à la gestion des biodéchets. Afin d'encourager ce geste de tri, un bio seau est remis à l'ensemble des élus de la Communauté de Communes.

1. **Communications du Président**

Le Conseil de Communauté est informé des décisions du Bureau Communautaire et du Président comme suit :

Relevé des décisions et des orientations du Bureau en application de la délibération du 16 juillet 2020

- Décisions du Bureau du 16 janvier 2025
 - Dev éco – Tarifs 2025 prestations village d'entreprises (location, co-working, location de salle de réunion, badges, ...)
 - Equipements sportifs – Attribution du marché « contrat de travaux d'entretien du centre aquatique Calypso »
 - Culture – Plan de financement étude d'un diagnostic culturel de territoire – Annule et remplace la délibération n°20-20241024-751
 - Tourisme – Attribution du marché de construction d'un nouvel OT

- Décisions du Président
 - Environnement – Avenant au contrat de reprise des flux de collecte sélective avec la société EPR, filiale de reprise matière Véolia
 - OPAH-RR – Attribution des aides financières à l'habitat

- Décisions du Bureau du 13 février 2025
 - Finances – Adhésion AMF80
 - Dev Eco – Village d'entreprises -Convention d'occupation temporaire du domaine public -VLC Distribution
 - Dev Eco – Avenant n°1 au lot 1 marché travaux de voirie – Travaux d'aménagement allé de l'industrie à Corbie (Ref 2024-279-910-01)
 - Assainissement non collectif – Charte qualité ANC
 - Assainissement non collectif – Périodicité des contrôles de bon fonctionnement des installations non collectives à 10 ans
 - Eaux pluviales – Attribution marché « entretien ITV » (ref 2024-270-734-19)
 - Eaux pluviales – Attribution de marché « travaux sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales 2025/2027 (ref 2024-270-734-20)

- Décisions du Président
 - Gendarmerie – Avenant 2 marché mission CT travaux construction de 3 logements à la gendarmerie de Villers Bretonneux
 - OPAH-RR – Attribution des aides financières à l'habitat au titre de l'OPAH-RR
 - ANC – Attribution aides financières réhabilitation ANC – SCI ARUMS
 - ANC – Attribution aides financières réhabilitation ANC – Mme Roisin

2. Adm Générale- Ouvertures dominicales

Par courrier en date du 16 janvier 2025, la commune de Corbie sollicite la Communauté de communes du Val de Somme dans le cadre de la procédure d'autorisation des ouvertures dominicales 2025 des commerces de la commune.

En effet, lorsque le maire envisage d'accorder plus de 5 dimanches au titre de la dérogation des « dimanches du maire », comme c'est le cas ici, l'avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI est requis.

➔ A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales des commerces de Corbie pour l'année 2025 pour les dimanches 26 octobre, 2-9-13 et 20 novembre, 7-14-21 et 28 décembre 2025.

3. Finances – AP-CP : Budget Principal – Révision de l'autorisation de programme n° 2024-01 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale - OPAH-RR

17h52 arrivée de M. LALOI

Suite à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle relative à l'état du parc privé ancien et aux besoins de réhabilitation, la CCVS a décidé de mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat, sous la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale. Les objectifs globaux s'élèvent à 455 logements en 5 ans.

Ce programme s'étend sur 5 ans avec une participation globale de la CCVS de 1 240 000 € TTC. Il est observé un décalage significatif entre le montant engagé (200 000 € en 2024) et la dépense effectivement versée au cours de cette même année 2024 (10 040 €). Cette situation est principalement dûe à la procédure de notification et d'acceptation des projets.

En effet, les demandeurs de subvention ne peuvent entamer leurs travaux qu'après avoir reçu une notification officielle du Président, confirmant l'accord de leur dossier ainsi que le montant qui leur a été attribué lors de la commission d'attribution. Cette étape administrative est cruciale et entraîne un délai entre l'engagement des crédits et leur versement effectif.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Montants en TTC :

AP n° 2024-01	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	CP 2028 Prévisionnel	CP 2029 Prévisionnel
Art. 20422	10 040 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	189 960 €

AP n° 2024-01	Total Autorisation de Programme
Art. 20422	1 240 000 €

L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

- A l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- autorise la révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 2024-01, telle que présentée ci-dessus.
 - inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

4. Finances - AP-CP : Budget Principal – Révision de l'autorisation de programme n° 2024-02 : Réimplantation de la déchetterie à Corbie

L'actuelle déchetterie, installée dans une ancienne halle SNCF à Corbie, est aujourd'hui devenue obsolète et inadaptée à l'accueil des différents flux de déchets.

Après étude, il a été décidé de créer un nouvel équipement qui prendra place Allée de l'Industrie à Corbie dont le coût global s'élève à 1 100 000 € TTC de travaux et s'étendra sur 3 exercices budgétaires.

Le projet a été reporté de quelques mois, le temps nécessaire pour réaliser des essais et des études complémentaires sur le captage d'eau de Corbie. Le rapport sera rendu en ce début d'année 2025 et permettra de finaliser le projet de construction de la future déchetterie en y intégrant le meilleur scénario pour le traitement des eaux pluviales de l'équipement.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Montant en TTC :

AP n° 2024-02	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2111 Art 2313	80 000 € -	- 50 000 €	- 970 000 €	1 100 000 €

L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

- A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 2024-02, telle que présentée ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

5. Finances – AP-CP : Budget principal- Révision de l'AP 2024-03 – Construction de 3 logements à la gendarmerie de Villers-Bretonneux

Suite à l'arrivée de la BMO en août 2022, l'effectif de la gendarmerie de Villers- Bretonneux comprend désormais 9 gendarmes. La caserne ne possédant que 6 logements, la CCVS a décidé de construire 3 logements supplémentaires afin de répondre au besoin.

Ce projet s'étend sur 2 exercices, avec une augmentation du coût global à 1 000 810,52 € TTC dû à l'augmentation du coût de la construction.

Il est proposé de modifier le montant de l'AP et de planifier les crédits de paiement comme suit :

Montant en TTC :

AP n° 2024-03	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2313	370 810,52 €	630 000 €	1 000 810,52 €

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la révision de l'autorisation de programme n° 2024-03 et des crédits de paiement associés, tels que présentés ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

6. Finances – AP-CP- Budget Annexe Economique – Révision de l'autorisation de programme n° 2024-04 : Création du Lotissement d'activités n° 2 du Val de Somme à Villers-Bretonneux

Le lotissement d'activités n° 2 consiste en l'aménagement d'un parc d'activités composé de 21 lots sur la zone d'activités du Val de Somme située à Villers-Bretonneux.

Ce projet s'étend sur 3 exercices pour un coût global ramené à 1 720 000 € HT suite aux prix définitifs du marché.

Il est proposé de modifier le montant de l'AP et de planifier les crédits de paiement comme suit :

Montants en HT (budget annexe assujetti à la TVA) :

AP n° 2024-04	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2315	251 291,81 €	1 091 000 €	377 708,19 €	1 720 000 €

L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la révision de l'autorisation de programme n° 2024-04 et des crédits de paiement associés, tels que présentés ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

7. Finances – AP-CP : Budget Annexe Assainissement Collectif – Révision de l'autorisation de programme n° 2024-05 : Réhabilitation de la STEP de Daours

Suite aux conclusions du diagnostic établi par ALTEREO sur l'unité technique de Daours, la CCVS a décidé d'entamer des travaux de modernisation sur cette STEP.

Ce projet s'étend sur 2 exercices pour un coût global ramenés à 92 800 € HT suite à la réalisation des différentes opérations.

Il est proposé de modifier le montant de l'AP et de planifier les crédits de paiement comme suit :

Montants en HT (budget annexe assujetti à la TVA) :

AP n° 2024-05	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2313	7 800 €	85 000 €	92 800 €

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la révision de l'autorisation de programme n° 2024-05 et des crédits de paiement associés, tels que présentés ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

8. Finances – AP-CP : Budget Annexe Assainissement collectif – Révision de l'AP 2024-06- Extension du réseau de collecte de Bonnay

Suite à la modification du zonage d'assainissement de la commune de BONNAY, la CCVS a décidé de procéder à l'extension de son réseau de collecte, afin que la commune de BONNAY soit raccordée à la STEP de Corbie qui est à proximité et désormais en capacité d'accueillir les nouveaux effluents.

Ce projet s'étend sur 4 exercices pour un coût global de 2 550 000 € HT de travaux.

Le projet a été décalé dans le temps suite à la réalisation des travaux de Territoire d'Energie Somme reporté à début 2025 et la nécessité de mener une étude hydrogéologique en 2024.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Montants en HT (budget annexe assujetti à la TVA) :

AP n° 2024-06	CP 2024 Révisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2315	46 030 €	700 000 €	1 250 000 €	553 970 €	2 550 000 €

L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 2024-06, telle que présentée ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

9. Finances – AP-CP : Budget Tourisme – révision AP 2024-07 : Création d'un nouvel OT sur le site de la maison éclusière de Corbie

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études Des Clics et des Calques, il a été démontré qu'un bâtiment pouvait être construit en lieu et place de la maison éclusière de Corbie, répondant ainsi aux besoins fonctionnels exprimés par l'équipe de l'office de tourisme du Val de Somme.

Ce projet s'étend sur 3 exercices, avec une augmentation du coût global désormais connu à 1 450 000 € TTC de travaux. La SCOP d'architecture Atelier Post a été désignée comme maître d'œuvre, et a conçu un projet qui, bien que respectant les objectifs initiaux, présente des différences notables par rapport au pré-projet établi lors de l'étude de faisabilité. Des ajustements ont été rendus nécessaires pour garantir une meilleure adéquation aux besoins du territoire et aux exigences techniques.

Il est proposé de modifier le montant de l'AP et de planifier les crédits de paiement comme suit :
Montants en TTC :

AP n° 2024-07	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art 2138 - Acquisition bâtiment	-	4 000 €	-	1 450 000 €
Art 2313 - Construction	99 799,58 €	850 000 €	496 200,42 €	

L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

M. DERAMISSE souligne que ce projet annoncé à 700 000 € est ensuite passé à 1 million HT et atteint aujourd'hui 1,4 millions TTC.

M. le Président précise que le parti pris de sélectionner des matériaux biosourcés a permis d'aller chercher des co-financements. Cette recherche d'éco-exemplarité et d'autonomie en énergie implique un surcoût initial de 30%.

M. PELLETIER, DGS, indique que le chiffrage de départ a été complété d'une part, par des fondations spéciales préconisées suite à l'étude de sol et d'autre part, par l'installation de panneaux photovoltaïques pour permettre au bâtiment d'être autonome.

Il précise en outre qu'il faut distinguer le coût d'opération (1.4M€) qui concerne toutes les dépenses (travaux, honoraires de maître d'œuvre, bureaux de contrôle, sps, ...) et le simple coût des travaux (1,08M€HT)

- le Conseil Communautaire, à la majorité (9 abstentions : Mmes BRAUD, SCHWEIG, VERDEZ, S. LEROY qui a donné pouvoir à M. GABREL et MM DERAMISSE, REGNARD, CHEVALLIER, LALOI, GABREL) :
- autorise la révision de l'autorisation de programme n° 2024-07 et des crédits de paiement associés, tels que présentés ci-dessus.
 - inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

10. Finances – AP-CP : Budget principal – Ouverture de l'autorisation de programme 2025-01 - Réhabilitation des gros ouvrages de gestion des eaux pluviales 2025-2028

La Communauté de Communes a entrepris depuis 2021 la réhabilitation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales dont l'état structurel et le fonctionnement risquent de créer des inondations ou de dégrader le milieu récepteur (cours d'eau, zones humides).

Le nouveau programme 2025-2028 concerne la réhabilitation de mares, bassins d'infiltration, fossés, noues, tout en développant la biodiversité avec une participation globale de la CCVS de 1 440 000 € TTC sur 4 ans. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

Montants en TTC :

AP n° 2025-01	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	CP 2028 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2315	360 000 €	456 000 €	312 000 €	312 000 €	1 440 000 €

- A l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- autorise la création de l'autorisation de programme n° 2025-01, telle que présentée ci-dessus.
 - inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

11. Finances –AP-CP : BA Ass. Collectif - Ouverture de l'autorisation de programme 2025-02- Construction de la STEP de Pont Noyelle

Au cours de l'année 2024, suite aux différentes réunions qui se sont tenues avec les représentants élus et des services compétents d'Amiens Métropole, il a été décidé de construire une nouvelle station de dépollution à boues activée sur le territoire de la commune de Pont-Noyelle.

Ce programme s'étend sur 3 ans avec une participation globale de la CCVS de 3 000 000 € HT. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

Montants en HT (budget assujetti à la TVA) :

AP n° 2025-02	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2313	600 000 €	1 900 000 €	500 000 €	3 000 000 €

- A l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- autorise la création de l'autorisation de programme n° 2025-02, telle que présentée ci-dessus.
 - inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

12. Finances –AP-CP : BA Ass. Collectif - Ouverture de l'autorisation de programme 2025-03-Curage de la lagune de Sailly le Sec

Suite à la réalisation des travaux de la nouvelle station d'épuration de Sailly le Sec (filtre planté de roseaux) inaugurée le 13/09/2024, il y a lieu à présent, de procéder au curage des boues des trois des anciennes lagunes.

Ce programme s'étend sur 4 ans avec une participation globale de la CCVS de 300 000 € HT. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

Montants en HT (budget assujetti à la TVA) :

AP n° 2025-03	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	CP 2028 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2313	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	300 000 €

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la création de l'autorisation de programme n° 2025-03, telle que présentée ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

13. Finances –AP-CP : BA Ass. Collectif - Ouverture de l'autorisation de programme 2025-04-Réhabilitation réseau eaux usées de Fouilloy

Suite aux inspections télévisées réalisées dans la commune de Fouilloy, il s'avère indispensable de mener un programme de travaux de réhabilitation et de réfection du réseau d'assainissement de cette commune.

Ce programme s'étend sur 4 ans avec une participation globale de la CCVS de 2 500 000 € HT. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

Montants en HT (budget assujetti à la TVA) :

AP n° 2025-04	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	CP 2028 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2315	400 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	2 500 000 €

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la création de l'autorisation de programme n° 2025-04, telle que présentée ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

14. Finances –AP-CP : BA GEMAPI - Ouverture de l'autorisation de programme 2025-05-Travaux d'aménagement du marais de Pont Noyelle

Depuis 2022, la Communauté de Communes a mené une étude sur le marais de Pont-Noyelle, couvrant une superficie de 45 ha qui a permis d'élaborer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Ce programme s'étend sur 3 ans avec une participation globale de la CCVS de 190 000 € TTC. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

Montants en TTC :

AP n° 2025-05	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2315	65 000 €	115 000 €	10 000 €	190 000 €

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la création de l'autorisation de programme n° 2025-05, telle que présentée ci-dessus.

- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

15. Finances – vote AP-CP : Budget Eau potable - Ouverture de l'autorisation de programme 2025-06- Renouvellement du réseau eau potable 2025-2028

La Communauté de Communes poursuit son programme de renouvellement des réseaux d'eau potable démarré depuis 2021, avec une fréquence de 1,5% réseau/an.

Le nouveau programme se décompose du remplacement de réseaux d'eau fuyards (secteurs à faible rendement), de canalisation en PVC avant 1980 pouvant poser des problèmes sanitaires ou pour accompagner le programme voirie de la CCVS ou du département.

Ce programme s'étend sur 4 ans avec une participation globale de la CCVS de 2 140 000 € HT. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes réellement mandatées.

Montants en HT (budget assujetti à la TVA) :

AP n° 2025-06	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP 2027 Prévisionnel	CP 2028 Prévisionnel	Total Autorisation de Programme
Art. 2315	560 000 €	560 000 €	510 000 €	510 000 €	2 140 000 €

➔ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la création de l'autorisation de programme n° 2025-06, telle que présentée ci-dessus.
- inscrit les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

A l'issue de ces votes, M. le Président constate que ces ACP permettent de mesurer l'important volume des investissements réalisés par la CCVS.

16. Finances- Budgets primitifs 2025

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 lors de la séance du Conseil de communauté du 12 décembre 2024, les budgets primitifs (principal et annexes) 2025 reprennent les orientations tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse pour examen et adoption au Conseil de communauté.

BUDGET PRINCIPAL

1/ la section de fonctionnement - Dépenses

La section de fonctionnement évolue de 147 000 € par rapport au budget 2024.

Le chapitre 011 représente 44,28% des dépenses de fonctionnement contre 52% en 2024. Il baisse d'environ 1M €. L'article 611 dédié aux contrats enregistre une baisse de 500 000 € compte tenu de la fin du contrat de la prestation de service nécessaire à l'exploitation de la piscine Calypso.

Outre les traditionnelles dépenses liées à l'entretien de la voirie en baisse de 200 000 € en 2025, la collecte et le traitement des OM et la gestion des déchetteries, il convient d'ajouter désormais l'animation et le suivi de l'OPAH-RR pour 100 000 €.

Le chapitre 012 dédié au personnel évolue de 100 000 € eu égard aux évolutions statutaires des agents et du glissement vieillesse technicité (GVT) d'une part, de l'augmentation de 4 points du taux de CNRACL part patronale, et d'une augmentation de l'assurance statutaire du personnel.

Mais il s'agit surtout du chapitre 65 dédié aux autres charges de gestion courante qui acte une participation de 715 000 € du budget principal en faveur du budget tourisme et de la construction du nouvel office du tourisme intercommunal. Le chapitre 66 relatif aux frais financiers est désormais ouvert avec un premier remboursement de charges financières de 83 000 €.

Eu égard au soutien conséquent du budget principal au budget tourisme, l'autofinancement est en baisse pour s'élever à 281 700 € contre 396 000 € en 2024.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

011 Charges à caractère général	6 170 500 €
012 Charges de personnel	2 250 000 €
014 Transfert de fiscalité	2 356 000 €
65 Autres charges de gestion courante	2 278 300 €
66 Charges financières	83 000 €
68 Dotations aux provisions	71 500 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000 €
023 Autofinancement	281 700 €
TOTAL	13 936 000 €

2/ la section de fonctionnement - Recettes

Une fiscalité des déchets maîtrisée mais sous surveillance

Comme précisé à l'occasion du Rapport d'Orientation Budgétaire, la fiscalité relative aux déchets devrait évoluer à 13,50 % à condition que l'objectif fixé de réduction des tonnages d'OM de 200 t soit réalisé en 2025. Dès la mise en place de la TEOMI, le taux a été fixé à 11,60 % (contre 15 % avant 2016) et a évolué sensiblement à 12 % en 2022 et maintenu en 2023 et 2024. Ce budget reste toujours contraint par les augmentations de la taxe générale des activités polluantes désormais fixée à 65 €/t en 2025 en plus d'une nouvelle taxe complémentaire de 5 €/t à l'enfouissement.

Les usagers du service devront poursuivre leurs efforts notamment en matière de séparation des bio déchets des conteneurs OM.

Il sera donc proposé au Conseil communautaire de faire évaluer la fiscalité des déchets au Conseil de mars prochain à 13,50 % et de maintenir au même niveau que 2024, la fiscalité des ménages, la taxe foncière non bâtie, et la CFE.

Pour mémoire :

	2024	Moyenne départementale 2022
Fiscalité ménage	13,08 %	14,52 %
Taxe foncière non bâti	1,65 %	7,83 %
CFE	22,50 %	23,80 %
TEOMi part fixe	12,00 %	12,39 %

Le produit prévisionnel fiscal en 2025

Selon le PLF 2025, les compensations de l'Etat seront fortement réduites.

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Taxe d'Habitation et FNB	162 177 €	150 000 €
CFE	1 579 842 €	1 570 000 €
TASCOM	165 618 €	150 000 €
IFER	134 255 €	135 000 €
TEOMi	2 915 944 €	3 005 000 €
Fraction de TVA (comp TF/TH)	3 575 539 €	3 600 000 €
Fraction de TVA (comp CVAE)	1 227 288 €	1 230 000 €
Allocations compensatrices	941 148 €	695 000 €

Les autres recettes de fonctionnement :

Le chapitre 70 relatif aux produits des services accuse une baisse 97 000 € pour s'établir à 142 000 € contre 239 000 € en 2024.

Le chapitre 73, désormais subdivisé en chapitre 73 impôts et taxes et 731 fiscalité locale depuis la nomenclature M57, s'élève à 10 412 000 € contre 10 046 000 € en 2024.

Le chapitre 74 atteint 2 420 000 € contre 2 534 500 € en 2024. Il a été acté une baisse du FCTVA sur le fonctionnement, de la dotation de compensation des EPCI et surtout la baisse de la compensation de la réforme des valeurs locatives.

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes pourra compter sur une valeur de nombre de produits et de revenus des immeubles constituant des recettes assurées. Les valorisations et reprises des matières en environnement sont estimées à 170 000 €. (+70 000 €)

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

013 Atténuation de charges	450 000 €
70 Produits des services	142 000 €
73 Impôts et taxes	5 203 000 €
731 Fiscalité locale	5 209 000 €
74 Dotations et participations	2 420 000 €
75 Autres produits de gestion courante	391 000 €
77 Produits spécifiques	1 000 €
78 Reprises de provisions	4 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 000 €
TOTAL	13 936 000 €

Comme convenu lors de la précédente commissions finances, le coût du service Environnement est désormais détaillé, afin s'avoir une vision globale des dépenses de fonctionnement.

Coût du service Environnement :

Dépenses de Fonct		Recettes de Fonct	
011 Charges à caractère général	3 756 500 €	70 Produits des services	124 000 €
012 Charges de personnel	89 000 €	731 TEOMi	3 204 000 €
65 Autres ch. de gestion courante	38 900 €	74 Dotations et participations	444 000 €
		75 Autres prdts gestion courante	178 500 €
Total Dépenses Fonct	3 884 400 €	Total Recettes Fonct	3 950 500 €

Il est à noter qu'au niveau du chapitre 011 charges à caractère générale, le service Environnement représente 60,88% du budget général.

3/ la Section d'Investissement - Dépenses

Le programme d'investissement 2025 s'élève à 4 719 000 €.

Le chapitre 23 immobilisations en cours regroupe 47,72 % des dépenses d'investissement qui comprennent notamment les travaux d'investissement de la voirie, les soldes financiers des constructions de l'extension du Centre administratif intercommunal et de l'équipement sportif, ou encore la poursuite de la réalisation de 3 logements à la gendarmerie de Villers-Bretonneux (630 000 €) ainsi que les travaux dédiés au pluvial et à l'érosion des sols (Warloy Baillon). Il est à noter que ce chapitre baisse de 708 000 €/ROB 2025 compte tenu des derniers mandats engagés avant la fin d'année dernière.

Le chapitre 21 représente les immobilisations corporelles pour 7,73 % des dépenses d'investissement et concerne pour l'essentiel les colonnes d'apports volontaires, le mobilier, l'informatique, et la poursuite de l'acquisition du fonds documentaire de la médiathèque Patrick-Simon ou encore l'extension de la vidéo protection dans l'enclos.

Le chapitre 20 concerne les immobilisations incorporelles pour 6,21 % des dépenses d'investissement et comprend notamment les crédits nécessaires au solde de l'actualisation du schéma directeur de gestion de l'eau pluviale, une assistance à maîtrise d'ouvrage quant à la rédaction du programme local de prévention des déchets ménagers, ou encore, le diagnostic culturel. A noter un crédit de 40 000 € portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité d'une passerelle entre Corbie et Fouilloy.

Le chapitre 204 prend en compte d'une part, les crédits nécessaires au fonds de concours versés aux communes dans le cadre des dispositions du Pacte fiscal et Financier et d'autre part, un second crédit de 260 000 € affecté aux bénéficiaires des opérations menées au titre de l'OPAH-RR.

Le remboursement de la dette en capital acte le premier emprunt souscrit en 2024 et s'élève en 2025 à 73 000 €.

Dépenses d'Investissement récapitulatives par chapitre :

16 Emprunts et dettes assimilées	75 000 €
20 Immobilisations incorporelles	293 000 €
204 Subventions d'équipement versées	309 000 €
AP n° 2024-01 - CP 2025	260 000 €
21 Immobilisations corporelles	365 000 €
23 Immobilisations en cours - Hors AP	2 252 000 €
AP n° 2024-02 - CP 2025	50 000 €
AP n° 2024-03 - CP 2025	630 000 €
AP n° 2025-01 - CP 2025	360 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 000 €
041 Opérations patrimoniales	9 000 €
TOTAL	4 179 000 €

4/ la Section d'Investissement - Recettes

Au titre du chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves, les recettes d'investissement se composent du FCTVA dont le taux devrait être impacté par la loi de finances pour 2025 et pourrait s'élever en 2025 à 380 000 € contre 600 000€ en 2024.

Des subventions d'équipement inscrites au chapitre 13, permettront de bénéficier des recettes des partenaires institutionnels à un niveau de 995 000€ et le chapitre 16 emprunts et dettes assimilées, seconde recette d'investissement qui sera souscrite selon les résultats du compte financier unique de 2024.

Recettes d'Investissement récapitulatives par chapitre :

10 Dotations, fonds divers et réserves	380 000 €
13 Subventions d'investissement reçues	995 000 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 521 800 €
27 Autres immobilisations financières	86 500 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000 €
041 Opérations patrimoniales	9 000 €
021 Autofinancement	281 700 €
TOTAL	4 719 000 €

Le capital restant dû du Budget Principal au 1^{er} Janvier 2025 est de 2 400 000 €.

Budget Annexe Economique

Le chapitre 011 charge à caractère général baisse de 27 000 € par rapport au budget 2024. La section d'exploitation s'équilibre à 497 600 € (+69 100 €).

Il est dégagé un autofinancement de 150 500 € contre 177 400 € en 2024. Ce budget ne comprend pas la cession du terrain à intervenir auprès de JBD avant fin juin 2025 date à laquelle la promesse de vente cessera de produire ses effets.

En investissement, ce budget accueillera un crédit de 1 750 500 € HT dont 1 091 000 € sera consacré à la poursuite de la première phase de travaux du lotissement d'activités n°2. A noter également l'inscription d'un crédit complémentaire de 261 000 € relatif à la fin des travaux de l'aménagement de l'Allée de l'Industrie à Corbie.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre : H.T.

011 Charges à caractères général	135 000 €
012 Charges de personnel	50 000 €
65 Autres charges de gestion courante	42 600 €
67 Charges exceptionnelles	500 €
68 Dotations aux provisions	6 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	113 000 €
023 Autofinancement	150 500 €
TOTAL	497 600 €

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre : H.T.

70 Ventes, prestations de services	25 000 €
75 Autres produits de gestion courante	444 100 €
78 Reprises de provisions	6 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	22 500 €
TOTAL	497 600 €

Dépenses d'Investissement récapitulatives par chapitre :

H.T.

16 Emprunts et dettes assimilées	10 000 €
20 Immobilisations incorporelles	12 000 €
21 Immobilisations corporelles	15 000 €
23 Immobilisations en cours - Hors AP	544 000 €
AP n° 2024-04 - CP 2025	1 091 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	22 500 €
041 Opérations patrimoniales	56 000 €
TOTAL	1 750 500 €

Recettes d'Investissement récapitulatives par chapitre :

H.T.

16 Emprunts et dettes assimilées	1 431 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	113 000 €
041 Opérations patrimoniales	56 000 €
021 Autofinancement	150 500 €
TOTAL	1 750 500 €

Budget Annexe Assainissement Collectif

La section d'exploitation s'équilibre à 1 449 100 € et reste soutenue par des recettes issues essentiellement de prestations de services dont la redevance des usagers estimée à 1 269 000 €.

En termes d'études, un crédit de 228 000 € sera inscrit au budget et son chapitre 20 afin de financer notamment la poursuite des diagnostics des réseaux d'assainissement de Corbie, de Marcelcave et Villers-Bretonneux.

Sur le plan des investissements, le chapitre 23 dédié aux immobilisations en cours s'élèvera à 2 405 000 € et comprendra notamment la reconduction d'un crédit de 700 000 € correspondant à la création et l'extension du réseau d'assainissement de Bonnay vers la station de Corbie dont le projet a pris du retard (enfouissement de réseaux électrique, études hydraulique) mais aussi un premier crédit de 400 000 € en faveur de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la commune de Foulloy qui vont s'échelonner sur 4 ans.

Les 3 anciennes lagunes de la STEP de Sailly le Sec seront curées et les boues revalorisées dès 2025 avec un premier crédit de 75 000 €. Cette opération sera étalée sur 4 ans. Sur l'unité technique de Daours, un crédit de 310 000 € HT sera affectée à la mise en place d'un nouveau poste de refoulement rue des sentes à Vecquemont dont les travaux commenceront au premier trimestre 2025.

Enfin, les études de la réhabilitation de la station de Pont-Noyelles s'achèvent avec la remise du projet de maîtrise d'œuvre prévue le 20 février prochain. Après une consultation des entreprises, les travaux devraient commencer en septembre/octobre 2025. Un premier crédit de 600 000 € permettra d'engager ces travaux.

Conformément aux orientations budgétaires du 12 décembre 2024, la redevance d'assainissement collectif est désormais fixée à 1,50 €HT/m³ pour 2025 à laquelle s'ajoutera une redevance fixe de 8 € HT/an par abonné.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

H.T.

011 Charges à caractères général	128 000 €
012 Charges de personnel	96 000 €
65 Autres ch de gestion courante (Agence de l'Eau)	10 100 €
66 Charges Financières	138 000 €
68 Dotations aux provisions	2 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 062 000 €
023 Autofinancement	13 000 €
TOTAL	1 449 100 €

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

H.T.

70 Prestations de services	1 285 000 €
74 Subventions d'exploitation	25 000 €
75 Autres produits de gestion courante	100 €
78 Reprises de provisions	2 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 000 €
TOTAL	1 449 100 €

Dépenses d'Investissement récapitulatives par chapitre :

H.T.

16 Emprunts et dettes assimilées	316 000 €
20 Immobilisations incorporelles	228 000 €
21 Immobilisations corporelles	36 000 €
23 Immobilisations en cours - Hors AP	545 000 €
AP n° 2024-05 - CP 2025	85 000 €
AP n° 2024-06 - CP 2025	700 000 €
AP n° 2025-02 - CP 2025	600 000 €
AP n° 2025-03 - CP 2025	75 000 €
AP n° 2025-04 - CP 2025	400 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 000 €
041 Opérations patrimoniales	16 500 €
TOTAL	3 138 500 €

Recettes d'Investissement récapitulatives par chapitre :

H.T.

13 Subventions d'investissement reçues	488 500 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 558 500 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 062 000 €
041 Opérations patrimoniales	16 500 €
021 Autofinancement	13 000 €
TOTAL	3 138 500 €

Le capital restant dû du Budget Annexe Assainissement Collectif au 1^{er} Janvier 2025 est de 4 726 435,90 €.

Budget Annexe Assainissement Non Collectif

Depuis juillet 2021, la société Hydra a en charge les contrôles d'assainissement non collectif.

2025 marquera également la dixième année de l'aide financière intercommunale à la mise en conformité des assainissements non collectifs des usagers (plafonnée entre 1 000 € et 2 400 € selon le délai d'exécution et la nature des travaux) à laquelle s'ajoute désormais un dispositif supplémentaire proposé par l'ANAH au titre de l'OPAH en 2025 au profit des propriétaires occupants ou bailleurs sous réserves du niveau de revenu.

A noter que la périodicité des contrôles de bon fonctionnement a été allongée de 2 ans soit 10 ans pour 2025 au lieu de 8 ans précédemment.

Un crédit de 25 000 € sera versé par le budget principal 2025 pour soutenir les actions de mise en conformité des usagers.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

H.T.

011 Charges à caractère général	80 000 €
012 Charges de personnel	9 000 €
65 Autres charges de gestion courante	25 100 €
67 Charges exceptionnelles	1 000 €
68 Dotations aux provisions	2 000 €
TOTAL	117 100 €

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

H.T.

70 Prestations de services	95 000 €
75 Autres produits de gestion courante	100 €
77 Produits exceptionnels	20 000 €
78 Reprises de provisions	2 000 €
TOTAL	117 100 €

Budget Tourisme

La section de fonctionnement s'équilibre à 815 500 € et évolue substantiellement compte tenu du versement d'une subvention d'équilibre de 715 000 € du budget principal nécessaire à la construction du nouvel office du tourisme intercommunal en lieu et place de la maison éclusière désaffectée à Corbie.

Un crédit de 854 000 € sera inscrit en section d'investissement pour cette année 2025 et 401 500 € en recettes d'investissement.

Il sera proposé dans ce budget les animations désormais habituelles et attendues :

- la poursuite du spectacle « les fantômes du vendredi » à Corbie et de l'animation 3D avec la reconstitution en réalité virtuelle de l'Abbaye de Corbie ;
- les visites guidées ;
- les commémorations en lien avec le souvenir australien ;
- la marche des cornemuses.
- les sorties nature.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

011 Charges à caractères général	162 000 €
012 Charges de Personnel	180 000 €
65 Autres charges de gestion courante	3 000 €
68 Dotations aux provisions	2 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	56 000 €
023 Autofinancement	412 500 €
TOTAL	815 500 €

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

70 Ventes, Prestations de services	16 500 €
731 Taxe de séjour	55 000 €
74 Dotations et participations	3 000 €
75 Autres produits de gestion courante	728 000 €
78 Reprises de provisions	2 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	11 000 €
TOTAL	815 500 €

Dépenses d'Investissement récapitulatives par chapitre :

20 Immobilisations incorporelles	2 000 €
204 Subventions d'équipement versées	24 000 €
21 Immobilisations corporelles	25 000 €
23 Immobilisations en cours - Hors AP	90 000 €
AP n° 2024-07 - CP 2025	854 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	11 000 €
TOTAL	1 006 000 €

Recettes d'Investissement récapitulatives par chapitre :

10 Dotations, fonds et réserves	136 000 €
13 Subventions d'investissement	401 500 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	56 000 €
021 Autofinancement	412 500 €
TOTAL	1 006 000 €

Budget annexe GEMAPI

Le projet du maître d'œuvre portant sur la protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy a été présenté le 20 janvier 2025 devant le COTECH et s'élève à 483 000 € TTC, mais il devra être complété par deux volets biodiversité éligibles au soutien de l'Agence de l'Eau : l'un portant sur la renaturation d'une peupleraie et l'autre sur la continuité écologique et hydraulique d'un cours d'eau.

Les travaux d'aménagement du marais de Pont-Noyelles seront effectués pour 65 000 €. Les travaux de rétablissement écologique de l'Ancre au barrage de la Chiers de Corbie seront lancés pour une dépense de 290 000 € sur laquelle une recette de 160 000 € est attendue.

Le produit de la taxe GEMAPI s'élève désormais à 360 000 € et viendra soutenir les dépenses d'investissement à venir dans cette compétence.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

011 Charges à caractères général	22 000 €
012 Charges de personnel	8 500 €
014 Atténuation de produits	5 000 €
68 Dotations aux provisions	2 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	4 000 €
023 Autofinancement	320 500 €
TOTAL	362 000 €

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

731 Fiscalité locale	342 000 €
74 Dotations et participations	18 000 €
78 Reprises de provisions	2 000 €
TOTAL	362 000 €

Dépenses d'Investissement récapitulatives par chapitre :

20 Immobilisations incorporelles	170 000 €
21 Immobilisations corporelles	10 000 €
23 Immobilisations en cours - Hors AP	425 000 €
AP n° 2025-05 - CP 2025	65 000 €
TOTAL	670 000 €

Recettes d'Investissement récapitulatives par chapitre :

10 Dotations, fonds et réserves	40 000 €
13 Subventions d'investissement	267 500 €
16 Emprunts et dettes assimilées	38 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	4 000 €
021 Autofinancement	320 500 €
TOTAL	670 000 €

S'agissant des travaux prévus sur la rivière des Poissonniers, M. LALOI souhaite que la Commune de Corbie soit associée.

M. COMMECY précise que pour le moment la CCVS n'a pas de détail sur ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental.

M. PELLETIER confirme que le dossier en est au stade de l'avant-projet sommaire et que l'objectif vise à diminuer de quelques centimètres la hauteur d'eau grâce à la suppression d'un ancien ouvrage hydraulique.

Budget Eau Potable

Le budget eau potable s'équilibre à 714 600 € en section d'exploitation contre 673 600 € en 2024. Un autofinancement de 86 500 € est dégagé en 2025 contre 142 500 € en 2024. En moyenne, la redevance eau potable augmentera de 0,10 € HT/m3 conformément à la décision prise lors du conseil du 12 décembre 2024.

Au chapitre 20, le solde de l'étude portant sur la sécurisation de l'aire d'alimentation du captage structurant de Corbie s'élève à 10 000 € dont la conclusion va être rendue au premier trimestre 2025.

Le programme pluriannuel d'investissement de réhabilitation des réseaux d'eau potable contre les réseaux fuyards se poursuivra en 2025 avec un crédit de 560 000 €. La commune de Corbie bénéficiera de ce soutien notamment le réseau d'eau potable du lotissement des Longues Vignes qui est ancien et une partie du réseau d'eau de l'Allée de l'Industrie préalablement à des travaux de voirie.

Ensuite, un crédit de 80 000 € dédié à des travaux sur les ouvrages d'eau potable du territoire issus du PGSSE (plan général de sécurité sanitaire des équipements) sera inscrit.

Aucun emprunt n'est inscrit en 2025 ; les charges financières du budget s'établissent désormais à 3 000 €.

Dépenses de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

H.T.

011 Charges à caractères général	130 000 €
012 Charges de personnel	85 000 €
65 Autres charges de gestion courante	2 100 €
66 Charges financières	3 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 000 €
68 Dotations aux provisions	6 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	400 000 €
023 Autofinancement	86 500 €
TOTAL	714 600 €

Recettes de Fonctionnement récapitulatives par chapitre :

H.T.

70 Vente, prestations de service	647 000 €
75 Autres produits de gestion courante	11 600 €
78 Reprises de provisions	6 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	50 000 €
TOTAL	714 600 €

Dépenses d'Investissement récapitulatives par chapitre :

H.T.

16 Emprunts et dettes assimilées	93 500 €
20 Immobilisations incorporelles	75 000 €
21 Immobilisations corporelles	43 000 €
23 Immobilisations en cours - Hors AP	80 000 €
AP n° 2025-06 - CP 2025	560 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	50 000 €
TOTAL	901 500 €

Recettes d'Investissement récapitulatives par chapitre :

H.T.

13 Subventions d'investissement reçues	415 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	400 000 €
021 Autofinancement	86 500 €
TOTAL	901 500 €

Le capital restant dû du Budget Eau Potable au 1^{er} Janvier 2025 est de 103 401,95 €.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget principal
- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget annexe développement économique
- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget annexe assainissement collectif
- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget annexe assainissement non collectif
- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget tourisme
- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget annexe Gemapi
- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le budget eau potable

Dans le cadre de l'élaboration de ces budgets, M. DEBEUGNY, Vice-Président en charge des finances, remercie Mme STEFANIAK, M. PELLETIER, le service finances et les membres de la commission

M. le Président s'associe à ces remerciements.

Il précise que ces budgets sont dans la ligne droite de ce qui a été fléché dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il insiste cependant sur les incertitudes budgétaires et notamment sur les aides attendues de l'Etat.

17. Finances – Subvention d'équilibre pour le budget tourisme année 2025

En application de l'article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a approuvé par délibération n° 19-20250220-712 du 20 février 2025 l'inscription, au budget principal 2025 de la Communauté de communes du Val de Somme, d'une subvention d'équilibre pour le budget Tourisme.

Ainsi, le budget principal doit pouvoir à son équilibre par le versement d'une subvention d'un montant de 715 000 €uros. Ce montant pourra être réajusté au vu des chiffres constatés en fin d'exercice.

Afin de permettre le fonctionnement tout au long de l'exercice et en particulier d'assurer la fluidité des dépenses, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour le budget principal de la communauté de communes de procéder à des attributions échelonnées de cette subvention en cours d'exercice et dès le début de l'année 2025 si besoin.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'équilibre de 715 000 € du budget principal au budget Tourisme pour l'exercice 2025.

18. Finances- Subvention exceptionnelle BA ANC 2025

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser à titre exceptionnel le versement d'une subvention du budget principal afin de poursuivre le soutien à la politique de mise aux normes des installations d'assainissement non collectives.

Pour ce début d'année 2025, la subvention est fixée à 20 000 €. Mais ce montant pourra être revu au cours de l'exercice au vu du nombre réels de dossiers traités.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € du budget principal au budget assainissement non collectif pour l'exercice 2025.

19. Finances- Fongibilités des crédits M57 en section fonctionnement et investissement année 2025

Suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels).

- A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion des budgets M57 pour 2025.

20. Finances- Vote du taux de fiscalité des impôts directs locaux 2025

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau à voter depuis 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

- En conséquence, pour 2025, le Conseil communautaire décide de fixer les taux intercommunaux comme suit :

- Taxe habitation : 13.08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.65%
- Cotisation foncière des entreprises : 22.50 %

21. Finances – Règlement des fonds de concours 2025

Dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé le 4 février 2020, il a été admis le principe de recourir au fonds de concours pour soutenir les projets d'investissement des communes. Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021, il a été décidé les modalités d'octroi des fonds de concours, qui sont révisables annuellement.

Suite à la commission finances en date du 06 février 2025, il a été proposé le tableau suivant :

Fonds de concours	Taux de participation de la CCVS sur l'opération	Plafond de participation de la CCVS sur l'opération
<u>Réseaux :</u> - Eclairage public - Passage aux LED - Télécom - Basse tension - Eau potable - Effacement de réseaux	20% 30% du reste à charge de la commune 20% 20% 50% du reste à charge de la commune 30% du reste à charge de la commune	4 000 € 20 000 € 4 000 € 4 000 € 40 000 € 40 000 €
<u>Signalétique / sécurité :</u> - Signalétique verticale - Signalétique horizontale - Système de ralentisseur	20% 20% 20%	4 000 € 4 000 € 8 000 €
<u>Salles polyvalentes :</u> - Réhabilitation	20%	40 000 €
<u>Equipements sportifs :</u> - Jeux sportifs - Parcours de santé	20% 20%	4 000 € 4 000 €
<u>Assainissement collectif</u>	20%	4 000 €
<u>Assainissement Non collectif</u>	20%	4 000 €
<u>Accessibilité :</u> - Création - Mise aux normes	20% 20%	4 000 € 4 000 €
<u>Points d'eau incendie :</u> - bouches et poteaux - Réserves incendie	20 % 20 %	4 000 € 4 000 €
<u>Voirie dépendant du domaine public départemental :</u> - Bordures, trottoirs - Accotement, stationnement	20 % 20 %	40 000 € 40 000 €
<u>Exceptionnel :</u> - Cas de force majeure	Variable à définir	8000 €

Le taux de 20% est valorisé grâce à la mise en place d'un fonds de concours solidaire déterminé en fonction de critères liés à la population et la CAF nette.

Ratios population + CAF nette 2021-2022-2023 - FONDS DE CONCOURS 2025

COMMUNES	POPULATION (Nb d'habitant)	CAF NETTE (en €/hab)	Position 2025
AUBIGNY	523	377	
BAIZIEUX	218	95	
BONNAY	241	90	
BRESLE	125	205	
BUSSY LES DAOURS	402	59	
CACHY	295	59	
CERISY	539	29	
CHIPILLY	169	179	
CORBIE	6371	25	
DAOURS	82	121	
FOUILLOY	1811	83	
FRANVILLERS	518	67	
GENTELLES	553	57	
HAMELET	543	102	
HEILLY	441	24	
HENENCOURT	184	23	
LAHOUSOYE	455	114	
LAMOTTE BREBIERE	219	38	
LAMOTTE WARFUSEE	713	237	
LE HAMEL	489	44	
MARCELCAVE	1282	75	
MERICOURT L ABBE	511	47	
MORCOURT	336	4	
PONT NOYELLES	839	121	
RIBEMONT SUR ANCRE	559	23	
SAILLY LAURETTE	326	2	
SAILLY LE SEC	355	60	
TREUX	232	126	
VAIRE SOUS CORBIE	291	25	
VAUX SUR SOMME	355	26	
VECQUEMONT	552	306	
VILLERS BRETONNEUX	4626	101	
WARLOY BAILLON	167	74	
Moyenne	821	70	

Pour 2025, le tableau est le suivant :

Position 1 : FOUILLOY, MARCELCAVE, PONT-NOYELLES, VILLERS-BRETONNEUX

Position 2 : AUBIGNY, BAIZIEUX, BONNAY, BRESLE, CHIPILLY, CORBIE, DAOURS, HAMELET, LAHOUSOYE, TREUX, VECQUEMONT, WARLOY-BAILLON.

Position 3 : BUSSY-LES-DAOURS, CACHY, CERISY, FRANVILLERS, GENTELLES, HEILLY, HENENCOURT, LAMOTTE-BREBIERE, LAMOTTE-WARFUSEE, LE HAMEL, MERICOURT L'ABBE, MORCOURT, RIBEMONT SUR ANCRE, SAILLY-LAURETTE, SAILLY-LE-SEC, VAIRE-SOUS-CORBIE, VAUX-SUR-SOMME.

➔ A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le règlement des fonds de concours pour l'année 2025, tel que joint en annexe de la note de synthèse.

22. RH- Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2025

Considérant les besoins du service du réseau de lecture publique qui nécessitent un renfort pour accroissement temporaire d'activité afin d'assurer principalement l'accueil du public et un soutien au catalogage s'inscrivant dans la finalisation de la mise en place du réseau.

Cet agent intervient d'une part, en soutien à l'équipe pour l'accueil du public et au catalogage et d'autre part, assurer d'autres tâches liées à l'activité du service. Cet emploi contractuel venant en renfort pour accroissement temporaire d'activité couvre une période d'un an, à temps plein (35h/semaine) du mardi au samedi inclus à compter du 1er mars 2025.

Considérant le tableau des effectifs voté en conseil communautaire du 04 février 2020 créant le poste d'adjoint du patrimoine au grade d'adjoint du patrimoine de catégorie C, filière culturelle, à temps complet (35h hebdomadaires) désormais libre suite à une évolution de grade,

Considérant que les besoins du service environnement et gestion des déchets qui nécessitent la création d'un poste permanent sur le grade de technicien correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B et concordant avec la fonction de responsable de ce service à temps complet (35h hebdomadaires)

Considérant l'attestation de réussite au concours interne de technicien territorial (session 2024) établie par le CDG du Nord au nom de Madame Camille LOIZEMANT, agente actuellement en poste sur le grade d'adjoint technique territorial, remplissant les conditions d'accès à ce nouveau grade ;

- A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la création :
- d'un poste permanent au grade de technicien, à temps complet (35h).
 - d'un poste non permanent au grade d'adjoint du patrimoine contractuel

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, section de fonctionnement.

Ainsi, suite aux mouvements de personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2025 comme suit :

	Pourvu	A pourvoir au 01-03-2025	Temps Complet	Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur général des services	1		1	
Directeur général adjoint	1		1	
Attaché hors classe	1		1	
Attaché principal	1		1	
Attaché	1		1	
Rédacteur principal 1ère classe	3		3	
Rédacteur principal 2ème classe	0		0	
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4		4	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0		0	
Adjoint administratif	5		5	
Adjoint administratif (CDD)		1	1	
Adjoint administratif TNC (CDD)				
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	1		1	
Ingénieur	1		1	
Technicien principal de 1ère classe	3		3	
Technicien	1	1	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe	4		4	
Adjoint technique principal de 2ème classe				
Adjoint technique	1		1	
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe				
Assistant de conservation du patrimoine principal 2e classe	1		1	
Assistant de conservation du patrimoine	2		2	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3		3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2		2	
Adjoint du patrimoine	8	1	9	
Adjoint du patrimoine (CDD)		1	1	

23. RH- Recrutement d'un adjoint du patrimoine- CDD 1 an au service de l'OT- Rémi Gossart

Considérant le tableau des effectifs voté en Conseil communautaire du 13 décembre 2022 créant le poste d'adjoint du patrimoine et le départ de l'agente titulaire par démission depuis le 1^{er} septembre 2024,

Considérant la vacance d'emploi sur le poste d'adjoint du patrimoine au sein l'office de tourisme depuis le 22 novembre 2024 ;

Sur le rapport du Président précisant les appréciations portées sur chaque candidat présélectionné au regard de ses compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiels et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir et après en avoir délibéré (cf annexe),

Considérant que les modalités de la procédure de recrutement ont été mises en œuvre comme le précise ce rapport et que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de L.332-8-2° du code général de la Fonction Publique. Cet agent serait recruté sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an maximum, renouvelable, la durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- donne une suite favorable au rapport du Président sur la procédure de recrutement,

- autorise le Président à recruter Rémi GOSSART dans les conditions fixées de L.332-8-2° du code général de la Fonction Publique précité, sur le poste adjoint du patrimoine au service de l'office de tourisme compte tenu du rapport de la procédure de recrutement et des besoins du service.

Cet agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet (35h hebdomadaires) relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée d'un an renouvelable, sur un poste à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 jusqu'au 28 février 2026 inclus.

- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée, qui mentionnera que la rémunération de l'agent est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

24. RH- Recrutement d'un agent pour le réseau lecture publique (la Filature)- Amélie Marmeleira

Considérant la vacance d'emploi sur le poste d'adjoint du patrimoine au sein du réseau de lecture publique intercommunal depuis le 19 décembre 2024 ;

Sur le rapport du Président précisant les appréciations portées sur chaque candidat présélectionné au regard de ses compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiels et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir et après en avoir délibéré (cf annexe),

Considérant le tableau des effectifs voté en conseil communautaire du 4 février 2020 créant le poste d'adjoint du patrimoine (pour Estelle Abjean) désormais libre suite à une évolution de grade ;

Considérant que les modalités de la procédure de recrutement ont été mises en œuvre comme le précise ce rapport et que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de L.332-8-2° du code général de la Fonction Publique. Cet agent serait recruté sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an maximum, renouvelable, la durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire est sollicité :

- donne une suite favorable au rapport du Président sur la procédure de recrutement,

- autorise le Président à recruter Amélie MARMELEIRA dans les conditions fixées de L.332-8-2° du code général de la Fonction Publique précité, sur le poste adjoint du patrimoine au service du réseau de lecture publique compte tenu du rapport de la procédure de recrutement et des besoins du service.

Cet agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet (35h hebdomadaires) relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée d'un an renouvelable, sur un poste à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 jusqu'au 28 février 2026 inclus.

- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée, qui mentionnera que la rémunération de l'agent est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

25. RH- Recrutement d'un agent non titulaire sous contrat pour un renfort pour le réseau lecture publique -CDD 12 mois – AVELINE Solène

Considérant le tableau des effectifs validé en Conseil Communautaire du 12 décembre 2024 ;

Considérant les besoins du service nécessitent un renfort pour accroissement temporaire d'activité au sein du réseau de lecture publique afin d'assurer principalement l'accueil du public et un soutien au catalogage s'inscrivant dans la finalisation de la mise en place du réseau de lecture publique.

Cet agent intervient d'une part, en soutien à l'équipe pour l'accueil du public et au catalogage et d'autre part, assurer d'autres tâches liées à l'activité du service. Cet emploi contractuel venant en renfort pour accroissement temporaire d'activité couvre une période d'un an avec le service, à temps plein (35h/semaine) du mardi au samedi inclus à compter du 1^{er} mars 2025.

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à recruter Mme AVELINE Solène dans les conditions fixées à l'article L.332-23, alinéa 1, du Code Général de la Fonction Publique, pour un renfort pour accroissement temporaire d'activité au sein du réseau de lecture publique, un agent sur le poste d'agent chargé d'accueil correspondant au grade d'adjoint du patrimoine non titulaire relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée de 12 mois sur un poste à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 jusqu'au 28 février 2026 inclus.

- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée, qui mentionnera que la rémunération de l'agent est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.

- prévoit les crédits nécessaires au budget, section de fonctionnement.

26. Gendarmerie – Demande de dotation de l'Etat pour la gendarmerie de Villers Bretonneux

À la demande de la gendarmerie, il est nécessaire de délibérer pour confirmer la demande de dotation de l'État, formulée par la Communauté de communes, dans le cadre de la création de trois logements supplémentaires au sein de la brigade de Villers-Bretonneux, ainsi que les modalités de versement.

Dans le cadre de la construction de trois nouveaux logements à la gendarmerie de Villers-Bretonneux, la Communauté de communes a sollicité une dotation de l'État correspondant à 18 % du coût total des travaux.

Cette subvention sera versée en une seule fois, à la fin des travaux, prévue pour début juillet 2025.

Le montant exact de la subvention sera déterminé à l'issue des travaux, après règlement de toutes les réserves et factures.

- A l'unanimité, l'assemblée délibérante confirme cette demande de dotation de l'Etat et les modalités de versement.

27. Tourisme - Tarifs 2025 des articles de l'espace boutique de l'OT

- Dans le cadre du fonctionnement de l'espace boutique de l'office de tourisme, le conseil communautaire valide la tarification 2025 concernant la vente des articles boutique selon la grille ci-dessous :

Produits dérivés « Val de Somme »	
Références articles	Tarifs 2025
Vide poches décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	13,90 €
Mugs décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	10,90 €
Lot 1 mug + 1 vide-poches décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	22,80 €
Magnet porcelaine décor « Laurette » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	5,00 €
Dé à coudre porcelaine décor « Laurette à Corbie »	5,00 €
Stylo à bille « figurine d'animal » Val de Somme	3,00 €
Porte-clés prestige Corbie	8,50€ 5 €
Librairie et divers	
Références articles	Tarifs 2025
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours de Corbie	11,00 €
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours de Bray sur Somme	11,00 €
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours d'Albert	11,00 €
Topo guide « Au fil de de la Somme » GR	14,90 €
Livre « La Somme, les 30 plus beaux sentiers »	12,50 €
Coloriage « Je colorie la Picardie » Editions Ouest France + set de 12 crayons de couleur	4,90 €

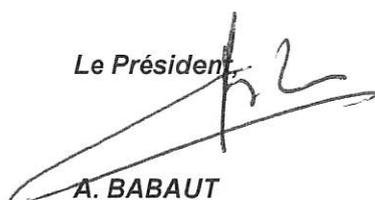
Coloriage « Somme, ma région en couleurs » Editions Artemis+ set de 12 crayons de couleur	5,00 €
Livre « Aimer la cuisine de Picardie » Editions Ouest France	13,50 €
Guide « La Somme en roue libre » Editions Ouest France	14,90 €
Topoguide « Dans les traces de la Grande Guerre en Picardie...à pied »	15,50 €
Guide du routard « Picardie 14-18 – Centenaire d'un conflit mondial »	14,95 €
Livre série « Battleground Europe » Villers-Bretonneux	16,00 €
Livre série « Battleground Europe » Le Hamel	14,00 €
Livre Villers-Bretonneux Tome 1 de Jean-Michel Hareux	10,00 €
Livre Villers-Bretonneux Tome 2 de Jean-Michel Hareux	10,00 €
Livres Villers-Bretonneux Tome1 et Tome 2 de J-Michel Hareux	15,00€
Livre « Ribemont sur Ancre, Hommes et dieux dans la Somme, il y a 2000 ans »	15,00 €
Affiches Somme Tourisme	2,00 €
Livret « L'Abbatiale Saint-Pierre de Corbie »	1,50 €
Disque de stationnement	2,50€ 2 €
Carte postale format 10x21cm	0,80 €
Carte postale format 15x10 cm	0,50 €
BD « Hagard, enquêteur d'histoire » Tome 1, <i>Le mystère des coupeurs de têtes</i> , Editions La Gouttière	12,00€
Articles « Grande Guerre »	
Références articles	Tarifs 2025
Badge australien en bronze	15€ 10,00 €
Boucles d'oreilles coquelicot	9,50€ 8€
Pendentif coquelicot avec tour de cou	9,50€ 8€
Broche coquelicot	9,50€ 8€
Pin's coquelicot	3,00 €
Pin's bleuet	3,50 €
Pin's bleu, blanc, rouge	3,80 €
Pin's casque poilu finition bronze et 3D	4,00 €
Pin's chapeau australien finition bronze et 3D	4,00 €
Porte-clés soldat français	5,00 €
Porte-clés soldat australien	5,00 €
Porte-clés soldat anglais	5,00 €
Figurine en résine « soldat australien 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat allemand 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat français poilu 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat britannique 14-18 »	4,50 €
Drapeau personnalisé Centenaire des batailles du Val de Somme (60cmx90cm)	15,00 €
Drapeau australien 60x90cm	20€

Petit drapeau à main à agiter (10x15cm)	8,50€ 6€
Cache-bouton	3,00€ 2€
Médaille John Monash	5,00€ 3€
Porte-clés 2 parties coquelicot + drapeau australien	3€
Articles « Somme Tourisme »	
Références Articles	Tarifs 2025
Posters Somme « Véloroute » / « Baie de Somme » / « Chroma »	5€
Tote-Bag « Une Somme de souvenirs »	8€
Badge à épingle Coquelicot / Salicorne / Vélo	1€
Bandana chien « Somme Tourisme »	6€
Mug « Somme Tourisme » div. couleurs	8€
Magnet « Somme Tourisme »	3,50€
Articles « Archéologie »	
Références Articles	Tarifs 2025
Reproduction « Déesse mère »	35€
Reproduction « Vénus Anadyomène »	39€
Reproduction tête bas-relief / colonne temple de Ribemont-sur-Ancre	200€

La séance est levée à 19h45

Monsieur le Président remercie les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président



A. BABAUT

Le secrétaire de séance



P. BOIVIN